

DECISION N° 0011 /ITIE-G/2014

LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE/ITIE-GUINEE

- VU Le Décret D/2012/014/PRG/SGG du 03/02/2012 ;
VU L'arrêté N°2012/3854/MMG/SGG/CAB du 24/04/2012 ;
VU Les recommandations du Comité de Pilotage du 31/01/2014 ;
VU Les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : Il est créé au sein du Comité de Pilotage, la Commission Suivi et Evaluation.

ARTICLE 2 : La Commission suivi et évaluation, comme son nom l'indique est chargée de suivre et d'évaluer l'ensemble des actions et des résultats du Comité de Pilotage et du Secrétariat Permanent de l'ITIE-GUINEE.

Dans ce cadre elle a pour tâches :

- Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action annuel et/ou triennal et l'élaboration d'un rapport périodique pour les étapes de la mise en œuvre dudit plan d'action ;
- Le suivi de l'exécution des mesures correctives du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE ;
- Le suivi de l'exécution des recommandations du conciliateur et du validateur ;
- Le suivi de l'exécution des décisions et recommandations du Comité de Pilotage prises lors de ses différentes réunions.

ARTICLE 3 : Les membres de la Commission Suivi-Evaluation sont choisis parmi les membres du Comité de Pilotage de l'ITIE-GUINEE.

La Commission comprend :

- un Président ;
- un Vice-Président
- un rapporteur et
- des membres.

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Conakry, le 27 MARS 2014

AMPLIATIONS :

- Comité de Pilotage 1
- Secrétariat Permanent..... 1
- Intéressés 7
- Archives 1/10

Le Président du Comité de Pilotage

Guillaume CURITS